

## **DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE KOGENHEIM DU 30.01.2020**

### **Intercommunalité**

Le conseil municipal décide d'approuver les statuts de la Communauté de Communes du canton d'Erstein et charge Mme le Maire de notifier la présente délibération au Président de la Communauté de Communes du canton d'Erstein.

### **Terrains**

- Le conseil municipal confirme que le prix de vente du terrain communal situé dans l'Impasse du Château d'Eau d'une surface de 5,86 ares est fixé à 60.000 € net pour la commune de Kogenheim et de l'attribuer à la SCI SENDNER de KOGENHEIM si accord sur le prix de vente.
- L'entreprise C.S.E. de DUPPIGHEIM a été retenue pour assurer les prestations mécaniques et pour la fourniture des engrais des terrains de football communaux au titre de l'année 2020.